



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

*Inscrit au registre des représentants d'intérêts de la Commission
européenne. Numéro d'inscription : 81142561702-61*

CCRE

Réponse à la consultation de la
Commission européenne sur la future
stratégie "UE 2020"
COM(2009) 647 final

Bruxelles, janvier 2010

Réponse du CCRE à la consultation de la Commission européenne sur la future stratégie “UE 2020” COM(2009) 647/2

Principaux messages politiques

1. La crise économique et financière actuelle est l’occasion de faire évoluer notre société vers davantage de durabilité

La stratégie doit prôner une modification radicale de nos modes de vie et de production, et pas seulement une « écologisation » des modes existants.

2. Reconsidérer les concepts de croissance et de quantité

La crise actuelle s’explique notamment par l’accent excessif mis sur le profit, la croissance, la productivité et la quantité. Ces concepts doivent être reconsidérés : il faut remplacer la croissance par le développement et la quantité par la qualité.

3. La nouvelle stratégie doit être ambitieuse

La Commission ne doit pas apporter seulement quelques légères modifications à la stratégie de Lisbonne, mais proposer une nouvelle stratégie qui réponde aux défis d’aujourd’hui et de demain.

4. L’UE 2020 doit représenter la stratégie européenne globale pour l’avenir

Il faut s’assurer de la coordination de la stratégie UE 2020 avec d’autres stratégies européennes qui y sont liées, comme la stratégie européenne révisée en faveur du développement durable ou la nouvelle stratégie communautaire pour la société de l’information.

5. Garantir l’appropriation par la participation de tous les niveaux de gouvernance

Afin de permettre la réalisation des objectifs qu’elle poursuit, la stratégie doit impliquer tous les niveaux de gouvernance ; les gouvernements locaux et régionaux sont des partenaires avec lesquels il faut compter pour veiller à l’élaboration et à la bonne application de la stratégie.

6. Une approche intégrée de tous les secteurs concernés

La stratégie doit tenir compte des interactions entre toutes les politiques sectorielles concernées et appliquer une approche territoriale intégrée afin d’obtenir des résultats durables.

7. Un financement approprié pour les priorités politiques

Les priorités politiques de la stratégie UE 2020 doivent apparaître dans la proposition de budget communautaire pour le prochain exercice financier.

8. La stratégie UE 2020 possède une dimension territoriale

Les objectifs de la stratégie UE 2020 ne peuvent être réalisés que par des mesures prises au niveau régional et local, qui prennent en considération la situation présente sur un territoire donné.

Remarques générales

1. Le CCRE se félicite de la consultation sur la future stratégie UE 2020. Nous regrettons cependant que les délais soient aussi serrés, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour une réflexion approfondie et soulève la question de savoir dans quelle mesure la Commission européenne pourra prendre en considération les réponses reçues au moment de préparer sa proposition pour la nouvelle stratégie UE 2020 en vue du Conseil de printemps.
2. Le CCRE considère que la stratégie UE 2020 est un document essentiel sur la façon dont nous voulons que nos sociétés évoluent au cours de la prochaine décennie. Ce document est d'une grande importance pour le niveau local et régional, car c'est à cet échelon que la nouvelle stratégie sera mise en oeuvre et que la politique viendra à la rencontre des gens. C'est la raison pour laquelle les collectivités locales et régionales devraient être largement impliquées dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie. Nous déplorons par conséquent le manque de référence au niveau local et régional dans le document.
3. De même, le rôle des politiques communautaires fondées sur le territoire (telles que les politiques de cohésion et de développement rural) n'est pas reconnu dans le document, ce qui donne l'impression que la stratégie UE 2020 devrait être mise en oeuvre via une approche sectorielle. Nous sommes en profond désaccord sur ce point. Nombre des objectifs de la stratégie ne peuvent en effet être atteints que par des politiques fondées sur le territoire.
4. Le document de consultation de la Commission développe largement la crise économique et financière actuelle. Nous convenons qu'il s'agit là d'un défi de taille tant pour les pouvoirs publics à tous les niveaux que pour les citoyens et les entreprises. Toutefois, la nouvelle stratégie est censée couvrir la prochaine décennie et devrait par conséquent avoir une vision et une ambition à long terme.
5. L'Union européenne devrait profiter de l'occasion pour se focaliser sur les opportunités qu'offre la crise. La stratégie devrait ainsi nous encourager à prôner un changement radical de nos modes de vie et de production, et pas seulement une « écologisation » des modes existants et probablement dépassés. La crise financière et économique est l'occasion de faire évoluer notre société vers davantage de durabilité, et ce dans toutes ses dimensions. En aucun cas la crise ne doit servir d'excuse pour reporter les investissements ou la législation liés à la durabilité, ou en diminuer le niveau d'ambition. Comme le document de la Commission le stipule à juste titre : « Nous ne réussissons que si nous élaborons et mettons en oeuvre une réponse politique ambitieuse ».
6. Le CCRE invite dès lors la Commission à présenter cette « réponse politique ambitieuse » et cette « nouvelle approche ». Nous encourageons la Commission à apporter non seulement quelques légères modifications à la stratégie de Lisbonne, mais aussi et surtout à remettre en question la philosophie sous-jacente et à proposer une nouvelle stratégie qui réponde aux défis d'aujourd'hui et de demain.
7. La crise actuelle s'explique en partie parce que notre façon de penser et d'agir était trop centrée sur le profit, la croissance, la productivité et la quantité. On peut constater que ces principes servent aussi de fil rouge au document de la

Commission. Le CCRE propose de reconsidérer ces concepts et de remplacer la croissance par le développement et la quantité par la qualité : **promouvoir une meilleure qualité**, et pas seulement un accroissement de la production, et se concentrer sur « le mieux » et – si possible et s’il y a lieu – sur « le moins », **constituerait un mode de pensée et de vie plus durable et plus innovant**.

8. Nous regrettons que la Commission n’ait pas procédé à une analyse fondamentale de l’actuelle stratégie de Lisbonne, laquelle aurait servi de base pour formuler ses propositions relatives à la stratégie UE 2020. Cette analyse aurait permis de renforcer encore ses atouts, tels que l’existence-même d’une approche européenne et l’apprentissage mutuel. Elle aurait également permis de remédier à ses lacunes, l’une des plus importantes étant le manque d’engagement (et donc d’appropriation) du niveau régional et surtout local, à la fois dans l’élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie. Créer un sentiment d’appropriation pour la stratégie UE 2020 à tous les niveaux, en les impliquant tous, est tout aussi essentiel pour assurer sa mise en oeuvre effective.
9. Une autre leçon à tirer de la stratégie de Lisbonne est que la stratégie UE 2020 doit être plus concrète. Elle pourrait par exemple proposer un plan d’action et des indicateurs concrets pour surveiller la mise en oeuvre et les résultats, ainsi que l’engagement de tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local).
10. Le CCRE se félicite que l’accent ait été davantage mis sur les personnes par rapport à la stratégie de Lisbonne. Cependant, nous voulons être sûrs que les citoyens ne soient pas considérés comme de simples « facteurs de production » sur le marché du travail, qu’ils soient ressortissants de l’UE ou migrants. L’économie doit servir l’homme, et non l’inverse. La stratégie UE 2020 ne doit pas être seulement économique, mais aussi sociale et territoriale, comme le reconnaissent les objectifs du nouveau traité européen.

Gouvernance

11. Les collectivités locales et régionales sont incontournables pour réaliser les objectifs communautaires et locaux. Le CCRE regrette dès lors que le document ne fasse aucunement référence aux collectivités locales, le niveau le plus proche des citoyens et l’échelon où les différentes politiques sont appliquées sur le terrain¹. Cette absence de référence est également en contradiction avec les conclusions du Conseil européen² et le Traité de Lisbonne, qui respecte l’autonomie locale et étend le principe de subsidiarité au niveau local.
12. Le document de consultation stipule que « la Commission considère que la stratégie UE 2020 devrait se concentrer sur des secteurs politiques clés où la coopération entre l’UE et les Etats membres peut conduire à de meilleurs résultats, ainsi que sur l’amélioration de la mise en oeuvre en faisant meilleur

¹ Voir le document d’orientation du CCRE sur l’avenir de la politique de cohésion, qui comprend un chapitre sur la gouvernance (http://www.ccre.org/prises_de_positions_detail.htm?ID=97).

² Voir les conclusions de la Présidence du Conseil européen du 11 décembre 2009, sur la « nouvelle stratégie UE 2020 », paragraphe 19 : « (...) renforcer la dimension nationale en associant plus activement les partenaires sociaux et les autorités régionales et locales »
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/111877.pdf).

usage des instruments disponibles ». Cette déclaration ne répond pas à nos attentes.

13. La stratégie UE 2020 doit indiquer clairement que le « partenariat » dont il est fait mention débute au niveau régional et local. En référence à la nature multi-niveaux et intersectorielle de la stratégie, le CCRE préconise des structures de partenariat qui impliquent les échelons local, national et européen, ceux-ci définissant leurs missions et responsabilités respectives et coopérant pour veiller au succès de la mise en oeuvre de la stratégie. Ce type de partenariat augmenterait la transparence au niveau de l'obligation de rendre compte et réduirait les lacunes au niveau de la mise en oeuvre par rapport aux mécanismes de mise en oeuvre de l'actuelle stratégie de Lisbonne. La stratégie UE 2020 devrait également garantir l'implication des collectivités locales et régionales dans le processus purement national qui consiste à fixer des objectifs, en partenariat avec le gouvernement national.
14. De même, le Parlement européen, en tant qu'institution européenne directement élue par les citoyens européens, devrait se voir attribuer un rôle plus important pour définir et garantir la responsabilisation politique en rapport avec la nouvelle stratégie.
15. A mesure que les collectivités locales et régionales sont davantage impliquées dans la mise en oeuvre de la stratégie, elles doivent aussi recevoir les ressources financières correspondantes pour être efficaces sur le terrain.
16. Bien que le document de consultation reconnaisse que « les nouvelles priorités doivent apparaître dans les politiques budgétaires », la Commission européenne devrait aller plus loin et indiquer comment refléter les priorités politiques de la stratégie UE 2020 dans la proposition de budget communautaire pour le prochain exercice financier. De même, le débat à venir sur le futur budget communautaire devrait tenir compte des objectifs et priorités de la stratégie UE 2020.

Les trois priorités thématiques de la stratégie

17. Les collectivités locales et régionales européennes partagent le même objectif, exprimé dans le document de la Commission, d'une « économie de marché sociale durable, une économie qui soit plus intelligente et plus verte » et approuvent en principe les trois priorités : créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance, favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous, créer une économie connectée et plus verte.
18. Le CCRE plaide pour que la stratégie UE 2020 devienne la stratégie globale pour le développement durable dans l'UE, englobant tous les piliers de la durabilité : les dimensions sociale, économique et environnementale.
19. Nous souhaiterions par conséquent que la stratégie UE 2020 fasse le point et intègre les informations recueillies par l'étude de la Commission européenne intitulée « Régions 2020 »³. Cette recherche, et d'autres qui ont suivi, montrent que parmi les six principaux défis auxquels l'UE sera confrontée à l'avenir, deux en particulier ont un lien direct avec la stratégie UE 2020, à savoir l'adaptation à la mondialisation et l'évolution démographique. Ils ont aussi clairement une dimension territoriale, certaines zones étant davantage touchées que d'autres

³ http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/regions2020/index_fr.htm

et/ou de manière disproportionnée. Relever ces défis requiert par conséquent des politiques fondées sur le territoire, des mesures qui intègrent la dimension territoriale dès le départ, à la fois en termes de définition et de mise en oeuvre.

20. La mise en oeuvre des trois priorités, comme le souligne la stratégie, dépend dans une large mesure de l'existence d'infrastructures adéquates dans les Etats membres, les régions et les communes. L'Union européenne devrait continuer à soutenir les pays dont les infrastructures ne sont pas encore suffisamment développées.
21. Nous estimons en outre que les objectifs de la stratégie UE 2020 ne pourront être atteints que par des mesures prises en suivant une approche axée sur le territoire, laissant aux territoires de l'Union une certaine flexibilité et une certaine auto-détermination afin de mieux répondre aux objectifs à la fois européens et locaux.
22. A notre grand étonnement, nous avons cependant constaté que la stratégie UE 2020 ne faisait aucunement mention du développement territorial et de la politique de cohésion. C'est d'autant plus surprenant que le traité de Lisbonne ajoute la dimension territoriale à la cohésion économique et sociale en tant qu'objectif de l'UE. L'absence de toute approche spatiale risque de déconnecter les citoyens et les territoires de l'UE et de ses objectifs, réduisant par voie de conséquence les chances de succès de la stratégie.
23. Comme le Commissaire Samecki l'a laissé entendre⁴, une politique de développement fondée sur le territoire sera essentielle au succès de la stratégie UE 2020. Cela signifie toutefois que la stratégie et la politique de cohésion doivent se compléter mutuellement, tout comme les politiques territoriales (cohésion, transport, agriculture, etc.) doivent travailler main dans la main avec les politiques sectorielles. Par conséquent, l'une des principales caractéristiques de la stratégie UE 2020 doit être de définir la façon de coordonner les politiques sectorielles avec l'approche territoriale.
24. En outre, le CCRE demande que soit clarifié le lien entre la stratégie et d'autres stratégies européennes, telles que la stratégie européenne révisée en faveur du développement durable ou la nouvelle stratégie communautaire pour la société de l'information. Nous estimons que ces stratégies doivent contribuer à la stratégie globale UE 2020, tout en restant des stratégies spécifiques pour des domaines ou des questions politiques spécifiques.

Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance

25. Même si l'Union européenne n'a aucune compétence juridique en la matière, le CCRE se félicite de l'accent mis par la stratégie sur l'éducation. Nous pensons que chaque personne, peu importe son origine ou son sexe, a le même droit à l'éducation. Néanmoins, des études montrent que dans de nombreux Etats membres, le statut socio-économique décide encore de la réussite d'un enfant dans le système éducatif. Le CCRE tient à souligner que tous les enfants doivent bénéficier du soutien dont ils ont besoin pour recevoir une bonne éducation.

⁴ Pawel SAMECKI: Document d'orientation relatif à l'avenir de la politique de cohésion, présenté lors de la 2^{ème} réunion du groupe de haut niveau réfléchissant à l'avenir de la politique de cohésion, à Bruxelles, le 3 décembre 2009 (http://www.europolitics.info/pdf/gratuit_en/262148-en.pdf).

26. Nous sommes d'accord que la créativité est un moteur de l'innovation et un élément fondamental dans le développement des compétences, que ce soit au niveau personnel, social, du travail ou de l'esprit d'entreprise. En conséquence, des mesures spécifiques devraient faire partie de l'enseignement général, depuis un âge précoce, et d'autres initiatives en la matière développées par les Etats membres, et les collectivités régionales et locales, devraient être fortement soutenues par l'Union européenne.
27. Nous accueillons très favorablement l'objectif de la stratégie qui est de stimuler l'innovation. Toutefois, nous pensons que le concept d'innovation ne devrait pas faire référence exclusivement à la recherche scientifique et à l'industrie de haute technologie. Cette approche purement scientifique devrait être complétée par le concept « DUI » (faire, utiliser et interagir (« *doing, using and interacting* »)) de l'innovation. La plupart des innovations trouvent leur origine dans le contexte pratique et servent à résoudre différents types de problèmes et à apporter des solutions à toute une série de besoins. Considérant cela, l'innovation peut et doit aussi être stimulée par l'échange de meilleures pratiques et d'expériences parmi les régions et les administrations locales.
28. Le CCRE salue la place éminente de l'agenda numérique dans le document de consultation. Nous tenons cependant à souligner que les TIC sont bien plus que du commerce ou une façon d'organiser notre économie plus efficacement. Les TIC changent notre société dans son ensemble (pour tendre vers une société de l'information), et notamment notre façon de vivre et de penser.
29. Il faut donner à l'e-gouvernement et l'e-inclusion la place éminente qu'il leur revient dans la stratégie UE 2020. L'utilisation des TIC ne va pas seulement « faciliter les services publics et les rendre plus efficaces », mais aussi les rendre plus verts et plus effectifs (par exemple en diminuant la paperasserie et en dégageant ainsi des ressources pour développer de véritables services, comme la fourniture de services sociaux). L'utilisation des TIC rendra les services plus accessibles, notamment dans les régions rurales ou périphériques. Les TIC contribueront aussi à faire évoluer les services publics et à changer la façon même dont l'administration publique est organisée. Il faudrait inclure ces aspects dans la nouvelle stratégie en élargissant la description des avantages tirés de l'utilisation des TIC.
30. Le CCRE se félicite de la reconnaissance dans le document de l'importance de l'accès internet, de la large bande et du haut débit, ainsi que de l'inclusion numérique, et invite la Commission à présenter des propositions concrètes dans la stratégie.

Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous

31. L'inclusion sociale est l'expression de la solidarité dans la société et vise à promouvoir le progrès économique et social afin de le rendre accessible à tous. Elle fait partie intégrante du modèle européen de société. L'objectif prioritaire est de permettre à toutes les composantes de la société de jouir d'une bonne qualité de vie et de participer à la vie de la communauté en tant que citoyens actifs.
32. Le CCRE soutient la priorité qui consiste à favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous et nous voyons bien la nécessité de favoriser la cohésion sociale. Nous partageons le point de vue selon lequel l'accès au marché du travail est un aspect essentiel de l'inclusion sociale. Toutefois,

l'inclusion sociale ne peut se limiter au marché du travail et l'emploi à lui seul n'est pas une garantie d'inclusion sociale et de cohésion sociale.

33. Répondre aux besoins des groupes défavorisés et soutenir ceux qui sont exclus du marché du travail représente un défi majeur pour tous les acteurs qui ont pour mission de créer des sociétés solidaires et ouvertes à tous.
34. Les collectivités régionales et locales jouent un rôle essentiel dans la création de sociétés ouvertes à tous et solidaires, car bien souvent elles sont responsables d'un large éventail de services destinés à promouvoir l'inclusion active (services d'aide sociale, mesures en faveur de l'emploi, éducation et programmes de formation, aide à l'enfance, etc.). Les communes et les régions ne sont pas seulement responsables de la planification et de la fourniture de services, mais, dans de nombreux pays, elles sont aussi les principaux acteurs de la promotion du développement économique, des offres d'emploi et du bien-être au sein de leurs communautés, travaillant en partenariat avec d'autres acteurs locaux.
35. Les groupes vulnérables et les personnes en marge du marché du travail souffrent dans la plupart des cas de multiples désavantages nécessitant un soutien personnalisé, soutenu et intensif. Leur connaissance des circonstances locales et leur contact au plus près avec les citoyens permettent aux communes de mieux répondre aux besoins spécifiques des plus défavorisés, pour autant qu'elles soient financièrement et juridiquement en mesure de le faire. La stratégie UE 2020 doit dès lors prendre en considération le rôle important des collectivités locales et régionales en matière d'inclusion sociale.
36. Nous sommes particulièrement préoccupés par les voix qui plaident pour une approche sectorielle de la dimension sociale de la stratégie UE 2020. Comme nous l'avons indiqué ci-avant, la priorité doit être de mieux territorialiser l'agenda social européen afin de rendre la dimension européenne apte à répondre aux attentes des citoyens directement là où ils vivent : dans les communes, les villes et les régions.
37. L'impact de la crise économique sur l'emploi continuera à bien se faire sentir auprès des citoyens même lorsque l'économie sera déjà relancée. Des politiques à court terme s'avèrent donc nécessaires afin d'empêcher que ceux qui ont perdu leur emploi deviennent des chômeurs de longue durée. Dans le même temps, il est essentiel de continuer à poursuivre des objectifs à long terme et d'accroître la participation globale au marché du travail.
38. A cet égard, le CCRE soutient fermement les efforts visant à mieux adapter et anticiper les compétences requises, et tient à souligner que cela ne pourra se faire qu'en étroite coopération avec les partenaires sociaux.
39. Les mesures qui permettent aux salariés de trouver le bon équilibre entre vie familiale et vie professionnelle sont un outil important pour accroître la participation au marché du travail.
40. Même en période de prospérité économique, les jeunes appartiennent aux catégories qui ont le plus de difficultés à entrer sur le marché du travail. La crise économique intensifie ce problème en raison du manque de possibilités pour les jeunes de se qualifier (manque de places d'apprentissage et d'emplois convenables pour débutants), ensuite il y a le chômage et finalement le chômage de longue durée. Une telle évolution risque de gaspiller le potentiel de toute une génération. Un soutien doit donc être apporté aux jeunes, dans le but de leur

permettre, par une bonne éducation et d'autres mesures, de trouver leur chemin dans le marché du travail ou de leur permettre de rester sur le marché du travail.

41. Dans une société de la connaissance, l'apprentissage doit être un processus continu tout au long de la vie et l'accès pour tous les groupes d'âge à des mesures de qualification doit être garanti.

Créer une économie compétitive, connectée et plus verte

42. Développer une économie plus verte implique une étroite coordination des politiques au niveau européen, national, régional et local. Une mutation économique profonde ne saurait être entamée sans l'implication des régions et des villes européennes, lesquelles disposent des compétences nécessaires et de la connaissance du contexte local. Les collectivités locales et régionales voient bien les opportunités offertes par les industries et les services éco-efficaces et orientés vers l'avenir sur leurs territoires et pour leur population.
43. Les collectivités locales et régionales encouragent l'essor des nouvelles technologies en les intégrant dans leurs propres activités et la fourniture de services publics (par exemple, l'administration en ligne, les véhicules propres dans les parcs de véhicules publics, etc.). Elles hébergent des installations et des centres de recherche et de développement (R&D) et ont un rôle à jouer dans la création d'un environnement propice à la recherche. Elles soutiennent également la coopération entre universités et industries à travers le développement de pôles d'innovation locaux et régionaux.
44. Le CCRE considère l'approche proposée par la Commission consistant à créer une « économie compétitive, connectée et plus verte » comme bien trop étroite. Répondre aux besoins futurs suppose une approche beaucoup plus globale, intégrant toutes les dimensions du développement durable. Notre développement économique, environnemental et social dépend fondamentalement d'un changement profond de notre façon de vivre, de travailler et de nous déplacer.
45. Le changement climatique devrait être mieux intégré dans la stratégie UE 2020. Des mesures appropriées d'adaptation aux effets potentiels du changement climatique doivent être prises, ici et maintenant, afin de préserver nos ressources naturelles et de protéger nos infrastructures de transport, énergétiques ou industrielles.
46. Nous approuvons l'analyse de la Commission selon laquelle le cadre général de notre économie doit être adapté au moyen de différents outils tels que l'internalisation des coûts externes (par exemple en taxant l'énergie et le CO₂), les subventions, les marchés publics écologiques et la R&D. Des mesures réglementaires peuvent également s'avérer efficaces pour changer l'économie. Néanmoins, les nouvelles obligations imposées aux collectivités locales et régionales doivent toujours s'accompagner des ressources financières correspondantes.
47. Les transports joueront un rôle majeur dans le passage à une économie plus verte, et c'est pourquoi nous souscrivons à l'affirmation selon laquelle il convient de repenser la politique des transports. La stratégie UE 2020 devrait être étroitement liée au Livre blanc sur l'avenir de la politique des transports, avec lequel elle partage le même calendrier et le même objectif de durabilité.

48. Le CCRE est en faveur de mesures européennes et nationales fortes visant à encourager et faciliter le développement de la production décentralisée d'énergie renouvelable. L'approvisionnement énergétique décentralisé a un bien meilleur rendement, puisque peu d'énergie est perdue lors des processus de transmission et de distribution. L'énergie décentralisée intégrant des technologies renouvelables, et notamment en combinaison avec la cogénération, peut potentiellement fournir l'énergie la plus verte avec les émissions les plus faibles. Elle est généralement mieux adaptée aux conditions environnementales locales et à la demande locale. En outre, le développement d'une telle énergie crée de l'emploi local.
49. Conformément au futur plan d'action européen révisé concernant l'efficacité énergétique, la stratégie 2020 devrait mettre l'accent sur les mesures d'efficacité énergétique dans la production d'énergie, le transport de l'énergie, la distribution et l'utilisation finale, et notamment dans le secteur des transports. L'innovation et les nouvelles technologies, de même que l'adaptation de l'éducation et de la formation, seront essentielles pour opérer un véritable changement vers une société énergétiquement efficace. Créer une économie plus verte nécessite d'améliorer les connaissances et de développer des emplois verts. La stratégie UE 2020 devrait traiter de la disponibilité ou de l'adaptation des compétences, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.